

Une feuille de route pour réduire les pertes alimentaires de blé tendre et de dattes au Royaume du Maroc



Nations Unies
Beirut, 2022



Introduction

Le Royaume du Maroc a adopté l'Agenda 2030 avec ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), et s'est engagé à travailler sans relâche pour sa pleine mise en œuvre d'ici 2030. Bien que les indicateurs de quelques ODD montrent une amélioration modérée, telle que dans les ODD 1, 2, 6 et 13, les informations représentant les tendances concernant l'ODD 12 à propos de la consommation et production durables ne sont toutefois pas disponibles. Plus précisément, les études estimant l'ampleur des pertes et gaspillages alimentaires au Royaume du Maroc sont insuffisantes, imprécises et fragmentées.

Pour pallier cette rareté d'information, la Commission Economique et Sociale pour l'Asie Occidentale (CESAO) a mené en 2022 une étude sur les pertes alimentaires dans le Royaume qui a identifié les points de pertes alimentaires de dattes et de blé tendre tout au long de leurs chaînes de valeurs, et a mis en évidence les lieux de pertes majeures. L'étude a fourni des informations qui peuvent renseigner le processus de prise de décision concernant où, quand et comment réduire les pertes alimentaires. Pour que les conclusions de cette étude aient un impact sur le terrain, elles doivent être intégrées dans un « plan d'action national stratégique » qui mène des initiatives globales pour réduire les pertes alimentaires en général, et les pertes de dattes et de blé en particulier.

Un tel plan d'action est un exercice national qui implique une large tranche de parties prenantes. Pourtant, le plan doit être dirigé par le Ministère de l'Agriculture en tant que « gardien » du plan et responsable de son efficacité. Un tel plan d'action doit compléter le Plan Maroc Vert et tenir compte d'autres plans et stratégies de développement nationaux, ainsi que des liens entre l'ODD12 et d'autres ODD.

Ce document fournit une feuille de route simple représentant l'avis d'experts nationaux et internationaux dans le domaine pour ouvrir la voie et faciliter l'élaboration d'un tel plan d'action. Cette feuille de route vise à aider l'élaboration d'un plan d'action national fondé sur des preuves en fournissant une stratégie « directionnelle ». Elle aborde 7 voies stratégiques recommandées qui peuvent être empruntées par le Ministère de l'Agriculture pour construire ce plan

1. Développer des stratégies nationales pour prévenir et réduire les pertes de blé tendre et de dattes.

Une stratégie nationale devrait être élaborée pour prévenir et réduire les pertes de blé tendre et de dattes avec des objectifs clairs et quantifiables et conformément à la cible (ODD) 12.3 qui stipule que le monde s'engage à réduire les pertes alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y



compris les pertes après récolte. Le Royaume du Maroc dispose de plusieurs plans de développement nationaux, tels que la stratégie Génération Green, qui ne ciblent pas directement la question de réduction des pertes alimentaires. L'intégration de l'ODD12 au niveau national et sous-national nécessite l'élaboration d'une stratégie nationale détaillée de réduction des pertes alimentaires, qui s'appuie sur le Plan Maroc Vert et l'étend, en mettant l'accent sur le blé tendre et les dattes considérant leur importance socio-économique.

Une attention devrait être accordée aux liens entre les autres ODD ; étant donné les liens étroits entre la réduction des pertes alimentaires et d'autres ODD tels que l'ODD 1 sur la pauvreté et l'ODD 2 sur l'élimination de la faim. L'intégration des politiques de réduction des pertes alimentaires aura un impact multidimensionnel sur les progrès du développement durable du royaume et, par conséquent, les politiques et programmes nationaux vont se compléter mutuellement, accélérant les progrès vers la réalisation des ODD.

2. Rassembler des données sur les pertes alimentaires et construire une base de données

Pour intervenir au niveau national et réduire les pertes alimentaires, il est nécessaire de développer une base de données qui informe les décideurs sur les causes des pertes alimentaires et ses lieux, et les meilleures méthodes pour y faire face. Il existe également un besoin similaire de recherche spécial pour peupler la base de données. Les recherches à venir sur les pertes alimentaires doivent couvrir une vaste région d'étude avec un échantillon représentatif pour atteindre des résultats valides. La fourniture de données détaillées et précises sur les pertes alimentaires est indispensable pour donner un aperçu des niveaux et des causes actuels des pertes alimentaires, des impacts sur la sécurité alimentaire et des coûts aux niveaux micro et macro. La recherche ad hoc, associée à la base de données, devrait aider à définir et à approfondir les informations manquantes, les technologies pertinentes et les bonnes pratiques pour réduire les pertes alimentaires.

Les actions principales à entreprendre dans le cadre de cette composante sont les suivantes :

- Créer un observatoire national pour surveiller les problèmes de pertes alimentaires ;
- Commencer à rassembler les données existantes pour remplir la base de données ;
- Identifier les informations critiques manquantes ;
- Mener des études pour collecter les données manquantes ;
- Approuver avec les principales parties prenantes une méthodologie commune pour quantifier les pertes alimentaires ;

- Encourager les principales parties prenantes à participer au développement de la base de données ;
- Rendre la base de données accessible à tous les acteurs concernés ;

L'une des méthodologies recommandées pour rechercher les pertes alimentaires dans le royaume est une méthodologie quantitative développée par l'ONU sous le nom de " Quantification des pertes et gaspillages alimentaires : méthode de mesure des pertes et gaspillages alimentaires de la CEE-ONU pour les chaînes d'approvisionnement de produits frais ». Elle est conçue pour quantifier les pertes alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes.

Si elle est accréditée par le ministère de l'Agriculture, la CESAO peut diriger le renforcement des capacités sur l'utilisation de la méthodologie et soutenir la recherche en l'utilisant sur réception d'une demande officielle du Royaume, si nécessaire.

3. Sensibilisation et diffusion des bonnes pratiques

Le préalable pour convaincre les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement d'adopter les meilleures pratiques permettant de réduire les pertes est de sensibiliser ces actionnaires et décideurs politiques sur l'ampleur des pertes et leurs impacts sur la sécurité alimentaire, les ressources naturelles, l'énergie, et l'environnement. De nombreux acteurs ne sont pas conscients des coûts économiques et des autres impacts des pertes alimentaires, en grande partie parce que les pertes financières sont supportées par les consommateurs à travers des prix plus élevés ou l'État à travers des subventions.

Les actions principales à entreprendre dans le cadre de cette composante sont les suivantes :

- Mener des campagnes de sensibilisation sur l'ampleur et les différents impacts des pertes alimentaires auprès des écoles, des universités, des producteurs, des médias, des importateurs, des industriels et des consommateurs ;
- Développer du matériel pédagogique qui intègre des considérations religieuses, culturelles et économiques capables de convaincre les acteurs de réduire les pertes ;
- Créer des canaux de communication entre les acteurs tout au long de la chaîne de valeur pour le partage d'informations ;
- Informer les différents acteurs sur les technologies et les meilleures pratiques à travers les institutions spécialisées travaillant avec les agriculteurs, telles que les services de vulgarisation agricole, les fédérations et associations industrielles, les agents de la société civile et les ONG, les écoles et les universités.



4. Assurer un soutien financier pour aider les acteurs à agir afin de réduire les pertes alimentaires (avec une concentration sur les agriculteurs)

Établir un fonds national de prévention des pertes alimentaires afin de fournir un soutien financier durable aux initiatives, projets et organisations nationales dans leur lutte contre les pertes alimentaires. Les fonds devraient être utilisés pour soutenir l'importation et l'adoption de technologies et de bonnes pratiques capables de réduire et de prévenir les pertes alimentaires.

5. Encourager les jeunes entreprises à investir dans des projets de stockage modernes

La stratégie Marocaine Génération Green (2020-2030) a fortement mis l'accent sur le développement du capital humain. Par conséquent, une attention particulière a été portée à la catégorie des jeunes dans le but de faire émerger une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs agricoles, à travers un accompagnement à l'insertion professionnelle et à l'emploi indépendant. L'une des actions pour atteindre cet objectif est d'encourager les jeunes entrepreneurs à se lancer dans des activités commerciales dans les domaines liés à l'agriculture et à la para-agriculture. Le stockage des céréales offre de bonnes opportunités pour les petites entreprises au Maroc. Pour cette raison, il est recommandé de soutenir et d'encourager les jeunes à investir dans des unités de stockage pour offrir leurs services aux petits agriculteurs qui n'ont pas les moyens d'investir dans des installations de stockage modernes.

6. Promouvoir les actions de récupération des pertes et accélérer la transition vers un modèle d'économie circulaire dans l'industrie alimentaire

Encourager et accélérer la transition vers un modèle d'économie circulaire dans l'industrie alimentaire Marocaine à travers des partenariats public-privé, qui fournissent des solutions commerciales circulaires, entraînant une réduction des pertes grâce à la technologie, la recherche et la collaboration.

Promouvoir les entreprises et les activités de réduction des pertes qui vont au-delà de la phase de 'réduire', cela peut prendre la forme de la réutilisation, et du recyclage en aliments transformés. Il faut aussi trouver des solutions de financement faciles pour renforcer les investissements dans des activités vertes et circulaires qui considèrent la perte de nourriture comme l'un de leurs objectifs.



7. Encourager la coopération aux niveaux local et régional

Promouvoir la coopération au niveau régional : La coopération à ce niveau devrait faciliter le transfert des technologies, des bonnes pratiques, de l'aide internationale et des investissements étrangers vers le Royaume. Par exemple, la CESAO peut diriger cette voie stratégique à la réception d'une demande officielle du Royaume.

Promouvoir la coopération au niveau national : ceci peut prendre la forme d'encouragement des agriculteurs à s'organiser en coopératives, en groupements d'intérêt économique ou en associations. Ceci a pour but de renforcer les capacités d'action collective des agriculteurs, d'intensifier le dialogue sur les pratiques qui préviennent ou réduisent les pertes, et d'investir dans des unités de valorisation de produits de mauvaise qualité.